

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le mercredi 18 février 2015, à midi (12 h), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2015-084

Adjudication de contrat – Réaménagement de l'annexe au bâtiment abritant la bibliothèque municipale

2015-085

Engagement au poste syndiqué « intervenant en loisirs à horaire variable », à titre régulier temps partiel

---

**Période de questions**

---

**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce seizième jour du mois de février deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussigné, Félix Michaud, greffier et directeur des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, avoir signifié personnellement à tous les membres du conseil municipal, le lundi 16 février 2015, à 19 h, l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal devant se tenir le 18 février 2015, à 12 heures.

(Signé) : Félix Michaud

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 18 février 2015, à midi (12 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

EST ABSENT :

M. Gaston Morin

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS GINOVE INC.,  
AU MONTANT DE 179 583 \$, TAXES INCLUSES - RÉAMÉNAGEMENT DE  
L'ANNEXE AU BÂTIMENT ABRITANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de réaménagement de l'annexe au bâtiment abritant la bibliothèque municipale sise au 138, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, sept soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Construction Ginove inc., Construction Rénovation Paul St-Pierre inc., Construction Marc Bolduc inc., Lévis Construction inc., Construction Roger Landry inc., Jean-Paul et Roger Bolduc inc. et Construction Jean Breton;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Constructions Ginove inc. le contrat pour l'exécution de travaux de réaménagement de l'annexe au bâtiment abritant la bibliothèque municipale sise au 138, rue St-Jean-Baptiste Est, au montant de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars (179 583,00 \$), toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Constructions Ginove inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR PATRICK VACHON AU POSTE SYNDIQUÉ COLS BLANCS « INTERVENANT EN LOISIRS À HORAIRE VARIABLE », À TITRE RÉGULIER TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et du comité de sélection à la suite du processus de recrutement suivi pour l'engagement d'un candidat au poste d'intervenant en loisirs à horaire variable actuellement vacant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Patrick Vachon au poste syndiqué d'intervenant en loisirs à horaire variable au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre régulier temps partiel, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; l'entrée en fonction devant s'effectuer pendant la semaine du 9 mars 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Patrick Vachon, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D) de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 18 février 2015 est levée à 12 h 15.

  
GREFFIER

  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015.

  
MAIRE

---

---

